

Point 1 : Point d'information sur la transformation du contact RH (pour information)

La sous-directrice des emplois et des métiers a rappelé que la création, en 2012, du « contact RH » s'était inscrit dans le contexte de l'extension des compétences des bureaux de gestion du SRH à la gestion de la paye.

Cette entité a permis de constituer un point d'entrée unique pour les agents et les RH de proximité, accompagnant la réorganisation du SRH.

Depuis, les RH de proximité sont montées en puissance et les bureaux de gestion ont retrouvé la capacité de répondre à leurs sollicitations et à celles des agents, ce qui a généré une baisse des demandes adressées au « contact RH ».

La priorité est aujourd'hui de renforcer le rôle et les outils des RH de proximité par le biais de la formation, de l'animation du réseau RH et la mise à disposition d'outils de gestion.

Par ailleurs, les agents du « contact RH » souhaitent voir évoluer leur fonction. Des fiches de poste, en adéquation avec leurs compétences et les besoins du service, ont été établies et leur ont été proposées.

La suppression du « contact RH » et la réaffectation des trois agents concernés se mettra en place au 1^{er} janvier 2017.

A la suite des échanges avec les représentants du personnel, il a été décidé que serait inscrit à l'ordre du jour d'une séance du CHSCT-AC de 2017 un point sur l'articulation entre le SRH, les autorités d'emploi et les RH de proximité.

Point 2 : Modalités de suivi de la mise en œuvre de la Charte sociale en administration centrale : méthodologie du bilan annuel (pour information)

Le secrétaire général adjoint a présenté les modalités d'application de la charte sociale concernant les relations avec les prestataires en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail au sein de l'administration centrale.

L'ensemble des bonnes pratiques de la charte sociale ont été passées en revue afin de préciser les actions déjà réalisées, en cours ou pas entamées.

Un tableau de bord annuel sera établi afin d'une part d'identifier les bonnes pratiques mises en œuvre pour chaque marché passé dans l'année écoulée et d'autre part d'assurer le suivi et l'évaluation de la charte.

Les organisations syndicales ont insisté sur l'importance d'avoir une charte « vivante » pour passer de la théorie à la pratique.

Point 3 : Bilan de la mise en œuvre du projet de service de la Direction générale de la création artistique – DGCA (pour information)

La réorganisation de la DGCA, effective depuis la fin de l'année 2015, est désormais pleinement opérationnelle a rappelé la directrice générale de la création artistique. Un nouvel organigramme a été diffusé à l'ensemble des agents en décembre 2015.

L'organisation en pôle de la délégation à la musique présente un bilan en demi-teinte qui a fait l'objet de discussions au cours de la séance.

Quelques mois de fonctionnement seront encore nécessaires pour conforter l'organisation de la sous direction de l'emploi de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Des améliorations ont été relevées dans le fonctionnement de la direction générale de la création artistique même si les représentants du personnel ont indiqué rester vigilants.

Point 4 : Intégration de la délégation à la photographie au sein de la DGCA (pour information)

Le président du CHSCT-AC a proposé d'une part de passer ce point pour information, afin de laisser plus de temps aux membres du CHSCT-AC pour appréhender ce projet de réorganisation et d'autre part d'élargir aux membres du CHSCT-AC la réunion prévue début décembre avec les membres du CT-AC, préalablement à la présentation de cette réforme devant le CT-AC du 6 décembre prochain.

Les représentants du personnel ont accepté cette proposition sous réserve que la réunion programmée permette de repenser la question de l'inscription du point pour avis ou pour information au CT-AC du 6 décembre.

Le chef de service, directeur adjoint chargé des arts plastiques de la DGCA a rappelé le contexte de la création de la mission photographie et les raisons de sa transformation en délégation et de son rattachement à la DGCA.

Les membres du CHSCT-AC ont mis en avant le manque de concertation avec les organisations syndicales et les agents concernés.

Ils ont également interrogé l'administration sur la capacité de cette délégation, positionnée à la DGCA, à assurer son rôle transverse ainsi que sur les moyens et systèmes d'information qui lui seront alloués.

Point 5 : CAMUS 2019 : mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale (pour information)

La cheffe du service des affaires financières et générales du Secrétariat général a présenté ce point.

Un COPIL s'est tenue début novembre avec les référents de chaque service et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) désignée en octobre dernier. Le recueil des besoins et des attentes des agents se fera par l'intermédiaire de cette AMO selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Des visites du quadrilatère des archives ont été organisées pour les agents de l'administration centrale et pourront être prolongées.

Les organisations syndicales ont insisté sur l'importance d'associer les instances d'administration centrale au projet tout en ayant rappelé, préalablement, leurs positions respectives sur cette opération.

Le président du CHSCT-AC a rappelé qu'un point d'information était prévu à chaque CT-AC et CHSCT-AC, et que le projet de schéma d'implantation serait soumis pour avis aux instances lorsqu'il sera réalisé.

L'administration a indiqué veiller également à l'information régulière des agents par l'intermédiaire d'une infolettre « CAMUS 2019 », d'une adresse camus2019@culture.gouv.fr, et de la rubrique « Projet Camus 2019 » dans Sémaphore.

Point 6 : Grille de suivi des travaux du CHSCT d'administration centrale (pour information)

Point 7 : Questions diverses

- ✓ Point sur les logiciels bureautiques et l'installation prévue de la suite Microsoft Office

Afin de répondre aux besoins des agents, le déploiement de licences Microsoft Office sera organisé en cours du premier semestre 2017.

Les membres du CHSCT ont exprimé leurs réserves quant à ce déploiement, rappelant leur attachement aux logiciels libres.

- ✓ Inter-compatibilité et convergence des applications informatiques du MCC dans le périmètre de l'Administration centrale

Des difficultés concernant l'intercompatibilité de certains outils informatiques ont été identifiées et sont en cours de résolution.

- ✓ Constat récent de la lenteur de la messagerie thunderbird.

Des lenteurs de la messagerie thunderbird ont été constatées, ces problèmes pouvant avoir plusieurs origines.

La SDSI a encouragé les agents à signaler les difficultés au 10-10 afin de procéder à une analyse des dysfonctionnements.

- ✓ Situation des inspecteurs de la création artistique à Valois

Les organisations syndicales ont adressé un courrier au Secrétaire général pour l'alerter sur la situation des inspecteurs de la création artistique situés à Valois.

Afin de ne plus rencontrer les difficultés liées à la co-activité générée par les opérations de montage et démontages des expositions, l'administration a indiqué être en train d'élaborer un modus operandi intégrant les questions de sécurité ainsi que la communication préalable des interventions auprès des agents et de leurs encadrants.